



## **Règlement du Colombier départemental NATURAGORA.**

- Le tarif 2021 est de 12 € par pigeon.
- Les pigeonneaux sont enlogés au colombier départemental NATURAGORA et participent à tous les concours de jeunes de la ligne de vol du groupement colombophile de l'Aisne. L'objectif sportif est la participation au concours de fond, organisé par la deuxième région en fin de saison.
- Le colombier départemental se réserve le droit de fixer un nombre maximum de pigeon (global ou par amateur).
- Les pigeonneaux seront la propriété de NATURAGORA et seront placés sous la responsabilité du Colombier départemental.
- la stratégie sportive et le choix des concours sont sous la responsabilité du Colombier départemental.
- les pigeonneaux disparus pourront être remplacés gratuitement jusqu'au 30 avril 2021.
- À la fin de la saison 2021, l'amateur aura le choix de mettre en vente son pigeonneau ou, moyennant une cotisation (montant à fixer), de le laisser pour la saison 2022.
- Le profit de la vente des pigeonneaux sera reparti de la manière suivante : 2/3 pour Naturagora et 1/3 pour le groupement colombophile de l'Aisne.
- En 2022, les pigeons d'1 an seront joués sur les concours de la ligne de vol du groupement de l'Aisne, les fédéraux et un international (Narbonne).
- les yearlings sont vendus à la fin de la saison. Le montant de la vente sera reparti de la manière suivante : 1/3 pour Naturagora, 1/3 pour l'amateur et 1/3 pour le groupement de l'Aisne.

Accepte les conditions du règlement intérieur.

Fait à Barenton Bugny le .....

Signature de l'amateur : .....